



Fiche Formation

La procédure avec négociation

Formation sur mesure à préciser avec le commanditaire

Présentation synthétique

Cette formation a pour but de rappeler les modes de passation de marché public de maîtrise d'œuvre, et de partager l'expérience des différentes procédures et techniques de sélection des candidatures. L'objectif de la formation est d'aider le futur candidat aux marchés publics à comprendre l'environnement concurrentiel dans lequel il se place et à améliorer sa capacité à le maîtriser.

Date et lieu

A préciser

Durée et horaires de la formation

Une journée de 6 heures, 10h-17h

La formatrice

- Régis Bertrand, ingénieur et architecte, conseil auprès des maîtres d'ouvrage

Tarifs : l'intervention de la MIQCP est délivrée à titre gracieux.

Contact : Emmanuelle FOURNIER, chargée de formations (emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr)

Commanditaire : A indiquer

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Les besoins spécifiques sont recueillis en amont de la formation par la référente handicap, Emmanuelle Fournier (Emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr) pour adaptation de la formation ou orientation, si nécessaire.

Public et prérequis

Public visé : équipe du CAUE et partenaires

Pré-requis : les stagiaires accompagnent les élus de leur territoire.

Objectif pédagogique global

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de



Mieux connaître les procédures de marché public de maîtrise d'oeuvre
Savoir pour quels projets choisir l'accord-cadre ou les marchés à procédure adaptée et être capable de définir le fonctionnement de ces procédures.

Compétences visées

Connaître la réglementation des marchés publics de maîtrise d'œuvre, savoir choisir la procédure de l'accord-cadre ou des marchés à procédure adaptée pour les projets concernés et connaître le fonctionnement de ces deux procédures.

Objectifs pédagogiques opérationnels

Renforcer les compétences internes sur les marchés publics de maîtrise d'œuvre, sur l'accord-cadre et sur les marchés à procédure adaptée :

- Comprendre les marchés publics de maîtrise d'œuvre : connaître la réglementation
- Comprendre l'accord-cadre : savoir choisir cette procédure et comprendre son fonctionnement
- Comprendre les marchés à procédure adaptée : savoir choisir la procédure de marchés à procédure adaptée pour les projets concernés, comprendre le fonctionnement de la procédure de marchés à procédure adaptée

Objectifs pédagogiques partiels

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître la réglementation des marchés publics en étant capable de répondre à au moins 50% des questions posées,
- Choisir la procédure d'accord-cadre ou de marchés à procédure adaptée au regard du projet en étant capable de choisir la procédure pour au moins deux des types de projets proposés en formation.
- Connaître le fonctionnement de la procédure d'accord-cadre ou de marchés à procédure adaptée en étant capable de l'explicitier à la fin de la formation.



Déroulé de la journée

8h30 -12h30

- Accueil et tour de table des attentes,

Comprendre les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage publique pour mener à bien l'opération

- La responsabilité de la maîtrise d'ouvrage
- L'importance de la programmation
- Le recours possible à une AMO (programmation, mandat, conduite d'opération...)
- La réponse de la maîtrise d'œuvre (mission, rémunération...)

Comment bien choisir sa maîtrise d'œuvre

- Le dispositif général régissant la commande publique (impact des nouveaux textes...)
- Le concours de maîtrise d'œuvre, suivi d'une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence)

Pause à 10h30

13H30-17H30

Comment bien choisir sa maîtrise d'œuvre

- Les marchés à procédure formalisée :
 - La procédure concurrentielle avec négociation
 - Le dialogue compétitif
 - L'appel d'offres (non recommandé en maîtrise d'œuvre)
- Quelle procédure « MAPA » en dessous des seuils européens ?

L'exception des marchés globaux

- Les marchés de conception-réalisation en dérogation à la loi MOP
- Les marchés de performance
- Les marchés sectoriels
- Débriefing et clôture de la journée

Pause à 15h30

Modalités d'accès :

- Lorsque les formations sont organisées dans les locaux d'un partenaire, le partenaire transmet aux stagiaires les informations relatives à l'accès au lieu où se déroule la formation.
- Lorsque les formations sont organisées à distance, Emmanuelle Fournier (Emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr) vous communique le lien d'accès à la salle de formation virtuelle et est à votre disposition pour toute question technique.



Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthode pédagogique expositive (apports théoriques)
- Méthode pédagogique participative (quizz)
- Méthode pédagogique interrogative (questions/réponses)

Ressources pédagogiques

- Supports de formation
- Publications de la MIQCP (<http://miqcp.gouv.fr/index.php?lang=fr>).

Les ressources pédagogiques sont transmises à l'issue de la formation ou accessibles sur le site de la MIQCP

Moyens techniques

Pour les formations en présentiel

Dans les locaux du commanditaire

La chargée de formations de la MIQCP s'assure auprès du commanditaire, en amont de la formation, que le matériel ci-dessous sera mis à disposition des formateurs de la MIQCP

Ordinateur, vidéoprojecteur, connexion à internet, paperboard

Assistance technique commanditaire

Pour une formation à distance

Le jour de la formation, les stagiaires accèdent à la salle virtuelle. Les modalités, horaires et programme de la formation sont présentés. La feuille de présence est complétée. Les activités pédagogiques et dispositifs d'évaluation de la formation sont présentés, les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Un tour de table est organisé en début et en fin de formation.

La qualité de la connexion est vérifiée en début de formation. En cas de problème technique, la chargée de formation est à la disposition des stagiaires.

Accompagnement et suivi du stagiaire

La chargée de formation recueille les besoins des stagiaires en amont de la formation afin d'adapter le contenu de la formation et transmet également aux stagiaires la fiche de présentation de la formation, la convocation ainsi que le lien d'accès pour les formations à distance ou l'adresse de la MIQCP ou du commanditaire, ainsi que le plan d'accès pour les formations en présentiel se déroulant dans les locaux du commanditaire. Un plan d'accès spécifique est transmis aux personnes en situation de handicap.

Pour une formation en présentiel

Dans les locaux du commanditaire

Le jour de la formation, les stagiaires accèdent à la salle de formation. Les modalités, horaires et programme de la formation sont présentés par le commanditaire. La feuille de présence est complétée. Le commanditaire indique les possibilités de pause café et de restauration.

Les activités pédagogiques et dispositifs d'évaluation de la formation sont présentés, les quiz sont remis par le commanditaire dans une chemise qui comporte aussi le programme de la formation et l'enquête de satisfaction.

Un tour de table est organisé en début et en fin de formation.

Le commanditaire s'assure du bon déroulement de la formation auprès des personnes en situation de handicap. Il revient dans la salle de formations avant la pause déjeuner pour s'assurer que tout se passe bien.



Pour une formation à distance

La chargée de formations transmet aux participants la fiche de présentation de la formation, la convocation ainsi que le lien d'accès à la salle virtuelle.

Le jour de la formation, les stagiaires accèdent à la salle virtuelle. Les modalités, horaires et programme de la formation sont présentés. La feuille de présence est complétée. Les activités pédagogiques et dispositifs d'évaluation de la formation sont présentés, les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Les codes d'accès aux quiz sont transmis par la chargée de formation. Un tour de table est organisé en début et en fin de formation.

La qualité de la connexion est vérifiée en début de formation. En cas de problème technique, la chargée de formation est à la disposition des stagiaires.

La chargée de formation s'assure du bon déroulement de la formation auprès des personnes en situation de handicap.

Dispositif d'évaluation en début de formation

Tour de table, quiz

Dispositif d'évaluation pendant la formation

Questions

Dispositif d'évaluation à la fin de la formation

Quiz, une enquête de satisfaction est transmise aux stagiaires à la fin de la formation.

Sanction de la formation

Les stagiaires reçoivent à l'issue de la formation une attestation de présence.

Résultats des formations

Le bilan des formations est accessible auprès de Emmanuelle Fournier (Emmanuelle.fournier@developpement-durable.gouv.fr).

Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la MIQCP est en ligne sur la page Formation du site internet de la MIQCP (https://www.miqcp.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=2&Itemid=109&lang=fr)

Délais d'accès : ils sont définis avec le commanditaire en fonction des disponibilités des dates et de la commande, au minimum deux mois.

MI

